



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 juillet 2006

Original : français

---

### **Lettre datée du 26 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la décision que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adoptée lors de sa quarantième réunion, tenue le 6 octobre 2005 à Addis-Abeba. Je me réfère également à la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 21 octobre 2005, par laquelle un groupe de travail international a été créé pour assister le Gouvernement de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de sa feuille de route et pour consolider et renforcer les mécanismes de suivi existants.

Veillez trouver ci-joint le texte du communiqué publié par le Groupe de travail international à l'issue de sa neuvième réunion ministérielle, tenue à Abidjan le 20 juillet 2006 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce communiqué et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



**Annexe**

[Original : anglais et français]

**Communiqué final de la neuvième réunion ministérielle  
du Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire****Abidjan, 20 juillet 2006**

1. La neuvième réunion ministérielle du Groupe de travail international s'est tenue à Abidjan le 20 juillet 2006, sous la coprésidence de S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie du Congo, et de M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. Étaient présents les ministres du Bénin, de la France, du Nigéria, et de République sud-africaine, ainsi que le Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire et les représentants des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de la Guinée, du Niger, du Royaume-Uni, de la CEDEAO, de l'Union africain, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Banque mondiale.
2. Le Groupe a entendu l'intervention du Premier Ministre sur l'état d'avancement de la feuille de route; en particulier la mise en œuvre des décisions prises par la réunion de haut niveau sur la Côte d'Ivoire tenue à Yamoussoukro le 5 juillet 2006, à l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Depuis cette réunion, le Premier Ministre a veillé à mettre en œuvre avec détermination les mesures dont il a la responsabilité malgré les blocages inacceptables qui contrarient son action.
3. Le Groupe a renouvelé son plein soutien au Premier Ministre et demande que les audiences foraines dont les modalités ont été arrêtées en concertation avec le chef de l'État, ne soient plus entravées et se poursuivent dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de transparence. Le Groupe souligne que l'organisation des audiences foraines à l'échelle nationale constitue une étape cruciale pour l'identification de la population et l'établissement de listes électorales fiables, conditions indispensables à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes. Le Groupe constate que la décision présidentielle habilitant la CEI à ajuster le Code électoral n'a pas été prise dans le délai prévu. Il prend note de l'information donnée par le Premier Ministre selon laquelle cette décision serait prise dans les tout prochains jours par le chef de l'État, conformément aux conclusions de la réunion de Yamoussoukro du 5 juillet 2006.
4. Le Groupe prend note avec satisfaction de l'annonce par le Premier Ministre de l'achèvement du préregroupement des FDSCI et des FAFN; il salue la mise en place du Groupe de suivi sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et l'invite à tout mettre en œuvre pour la vérification du préregroupement et la poursuite du dialogue militaire, dont le succès requiert l'intervention des autorités politiques. Le Groupe de travail international note en outre que le Premier Ministre prendra des mesures urgentes pour le démantèlement et le désarmement des milices au plus tard le 31 juillet, comme décidé lors de la réunion de haut niveau de Yamoussoukro.
5. Le Groupe souligne l'importance de conduire les processus d'identification et de désarmement, démobilisation et réinsertion de manière concomitante.

6. Le Groupe condamne les graves désordres constatés les 17, 18 et 19 juillet, provoqués par des groupes organisés empêchant le bon déroulement des audiences foraines suite aux appels lancés par certains dirigeants politiques. Il souligne la nécessité pour les autorités nationales de prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux entraves à la liberté de mouvement de la population et des forces impartiales. Le Groupe condamne également les incidents survenus le 15 juillet à la RTI, et espère que les mesures de sécurité seront renforcées à la RTI afin de préserver son indépendance.

7. Le Groupe soumet ces éléments à l'appréciation du Comité des sanctions créé par la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées contre les auteurs et les commanditaires de ces incidents, conformément à la déclaration présidentielle du Conseil du 19 juillet 2006.

8. Le Groupe tiendra sa prochaine réunion le 1<sup>er</sup> septembre 2006 en Côte d'Ivoire.

---